

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 AVRIL 2017 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE Frédéric, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS : GUILLEMOT Véronique, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

POUVOIR : GUILLEMOT Véronique à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : FORGEAS Jean-Pierre.

Compte tenu de nouvelles informations reçues après l'envoi de la convocation pour la réunion de ce jour, Madame le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Autorisation demande de subvention

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ce point.

I) APPROBATION DES COMPTES RENDUS PRECEDENTS

Les précédents comptes rendus n'appellent pas d'observation et sont approuvés à l'unanimité.

II) AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la réfection de la voirie et des trottoirs rue du général de Gaulle, la modification de la circulation et du stationnement est prévue dans cette rue ainsi que dans celle du maréchal Leclerc, pour la mise en sécurité de ce quartier. Un devis a donc été demandé et présente une estimation à hauteur de 15 955,20 € TTC pour la réalisation de la signalisation.

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les toutes démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

III) PLU COMMUNAL

L'enquête publique aura lieu du 2 mai au 6 juin 2017. Initialement prévue à partir du 20 avril, elle a été retardée en raison d'un changement de commissaire enquêteur. Le tribunal administratif a nommé M. Alain BOUGRAT, qui sera présent en mairie :

le 2 mai de 16h à 18h30,

le 15 mai de 9h à 12h

le 6 juin du 16h à 18h30

Tous les documents nécessaires à l'étude du projet de modification du PLU seront à disposition du public en mairie.

IV) SECOURS FINANCIER

Afin de faciliter le fonctionnement de la commission d'aide sociale, il semble nécessaire de donner à cette commission une autorisation de dépense pour un montant maximum de 150 € par demande d'aide.

Pour toutes les demandes supérieures à 150 €, une délibération du Conseil Municipal devra être prise.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de secours financiers jusqu'à 150 €, consentis par la commission d'aide sociale, sans délibération du Conseil Municipal.

V) TRAVAUX

Une pétition a été reçue en mairie, elle concerne la modification de la circulation et du stationnement dans le lotissement de la Madeleine. Les rues du général de Gaulle et du maréchal Leclerc devenant des sens uniques, certains riverains se plaignent de devoir faire un détour de 300 m.

Il est à noter que ce changement de circulation a pour objectif la sécurité, qui est notre principale préoccupation. Le stationnement sera réglementé et fait en décalé (système de chicane). Les motifs ayant conduits à ces changements sont les suivants:

- casser la vitesse avec le stationnement
- sécuriser la sortie des places, pour éviter des accrochages
- éviter les face à face
- réguler l'augmentation de circulation, il y a 2 à 3 véhicules par habitation, à laquelle s'ajoute la circulation liée au nouveau lotissement Val du Sémillon.
- sécuriser le circuit du SMEOM.

Un projet d'arrêté de modification de circulation sera transmis au service de gendarmerie pour avis.

VI) DIVERS

- ↳ Commission aide sociale : jeudi 27 avril 2017 18h.
- ↳ Fêtes des Mères : 19 mai 2017
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 29 mai 2017.

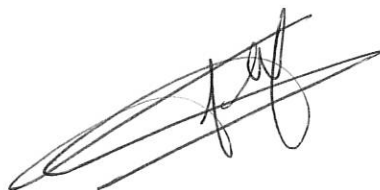
Séance levée à 21h15

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 24 avril 2017 :

N° 17/2017 Autorisation demande de subvention

N° 18/2017 Secours financier

FORGEAS Jean-Pierre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Forgeas', written over a horizontal line.